



Collecte des bâches de silos, de films d'enrubannage agricole et de ficelles à ballots en nylon
Wallonie Picarde

Du lundi 25 novembre au vendredi 6 décembre 2024

- **Lieux de dépôt**

Nous vous proposons différents sites où vous pourrez amener vos bâches.

- Dalle de compostage de Templeuve – Rue de Chauny 20 à 7520 TEMPLEUVE
- Dalle de compostage d'Ath – Zoning des Primevères à 7800 ATH
- Centre de valorisation énergétique d'Ipalle – Hameau de Ribonfosse à 7970 THUMAIDE

➤ Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi de 9h à 15h30

- **Conditions d'acceptation**

- Lors de votre dépôt, vous devez **impérativement** vous munir de votre carte d'accès spécifique « IPALLE » (code-barre). Celle-ci nous permettra de vous identifier et de recevoir ultérieurement une facture (acquittée).
*- Si vous ne disposez pas de cette carte, nous vous demandons de la retirer gratuitement au recy parc et de vous munir de votre numéro de TVA. * **A défaut de cette carte, le dépôt sera refusé.***
- Ne seront acceptés que les bâches de silos, les films plastifiés d'enrubannage agricole et les ficelles à ballots en nylon (pas de filet, pas de big bag, pas d'emballage phytosanitaire).
- Les bâches de silos et les films agricoles **sans lien** seront collectés ensemble et en vrac.
- Les ficelles en nylon seront obligatoirement séparées.
- Vos plastiques devront avoir été, au préalable, **brossés, passés au jet d'eau** et ne devront contenir aucun déchet (betteraves, fourrage, fils de fer, terre, cadavres, bidons en plastique, ...).

➔ En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble sera refusé.

- **Coût et paiement**

Le poids du dépôt sera calculé sur base du poids renseigné par le pont peseur (pesage à l'entrée et sortie du site). Le paiement sera réalisé **immédiatement** à l'aide d'une carte bancaire via le « Bancontact » présent sur le site. Une facture « acquittée » vous sera envoyée ultérieurement.

Le coût est de : 178 €/tonne TTC

Pour votre information, actuellement, la Région Wallonne n'ayant pas décidé du maintien de la subvention pour cette année, le prix réclamé a donc été calculé sans subvention.

Toutefois, si l'intercommunale devait percevoir ce subside, le montant sera alors « recalculé » afin de pouvoir vous rembourser de la partie « subventionnée ».

Seul le respect de ces conditions vous permettra d'accéder à nos infrastructures

069/84 5988 ipalle



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas, contactez-nous !
Service « Recy parcs »
Chemin de l'Eau Vive 1
7503 FROYENNES

Tél. : 069/84 59 88
Mail : info@ipalle.be
<http://www.ipalle.be>

Cette collecte est organisée par l'Intercommunale

